

Récolte de fonds

Les œuvres caritatives sont des pros du marketing

Les associations calculent pour séduire le donateur. Du fichier d'adresses au cadeau envoyé par la poste, rien n'est laissé au hasard

Hélène Isoz

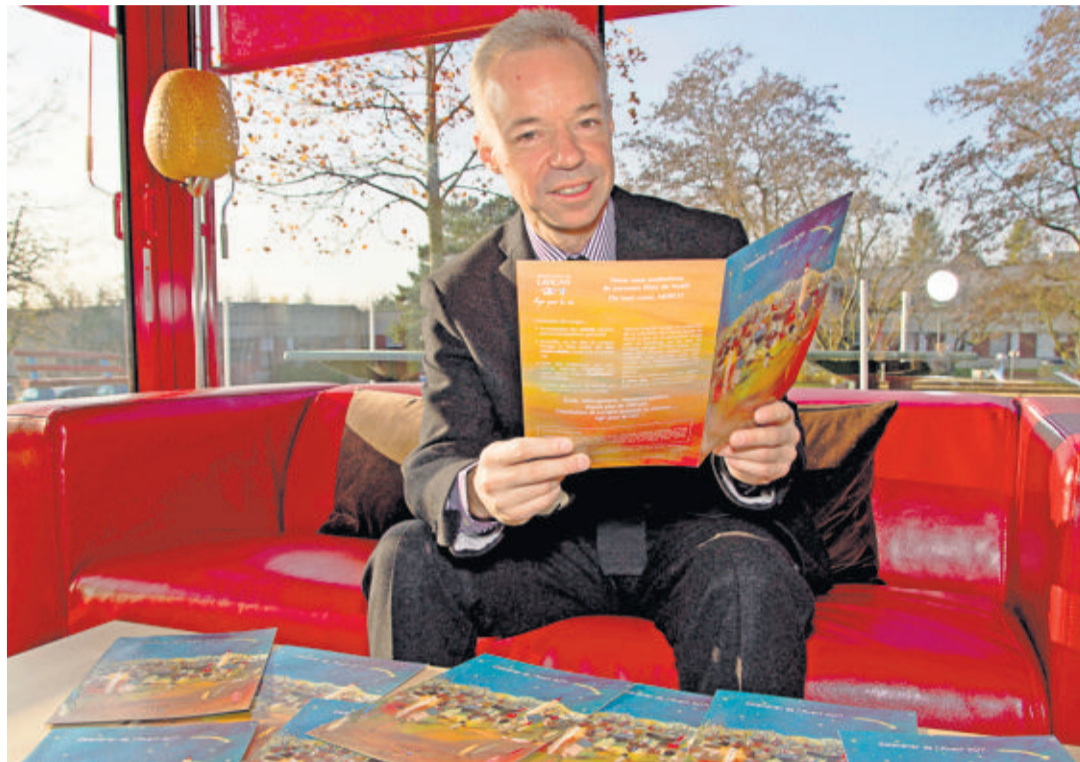
A l'approche des fêtes de fin d'années, les cartes de vœux, calendriers ou bougies assortis de bulletins roses pleuvent dans nos boîtes aux lettres. Toujours plus nombreuses sur le marché du don, les associations se rappellent à notre bon souvenir. Leurs moyens de persuasion sont soigneusement étudiés. Chaque campagne est analysée et planifiée pour rapporter un maximum de bénéfices.

Investissements calculés

Le respect du donateur est primordial. Sa générosité reste la principale source de revenu de nombreuses associations. C'est le cas de la Ligue vaudoise contre le cancer, dont 75% des ressources proviennent de soutiens privés. Chez Caritas Vaud et Transport Handicap Vaud (THV), la règle est simple: un franc investi doit rapporter le double. «C'est un minimum que nous nous sommes fixé, pour des raisons éthiques», souligne le directeur de THV, Daniel Gaillard. Exemple précis avec le fameux calendrier de l'Institution de Lavigny (*lire ci-contre*). Edité à 900 000 exemplaires et distribué à tous les ménages de la Suisse romande, il coûte 300 000 francs, frais de distribution compris, et rapporte chaque année plus de 200 000 francs de bénéfice.

Des adresses qui valent de l'or

Charge importante pour la plupart des associations: la construction et la mise à jour d'un fichier d'adresses. Boîteux, il peut représenter plusieurs milliers de francs de perte. «Utiliser un fichier de *booker* d'adresses est coûteux et souvent lourd d'un point de vue opérationnel», remarque Pierre-Alain Praz,



Pour Thierry Siegrist, directeur de l'Institution de Lavigny, le calendrier représente toujours une source de financement indispensable. SAMUEL FROMHOLD

Le calendrier de Lavigny fête sa 47^e édition

«Nécessaire pour mener à bien nos projets»

Le calendrier de l'Avent de l'Institution de Lavigny fête cette année sa 47^e édition. Illustré par l'artiste d'origine tessinoise Valérie Losa, il sera distribué à tous les ménages de Suisse romande, soit 900 000 foyers au total, a informé hier son directeur, Thierry Siegrist. Ce projet représente une dizaine de mois de

travail pour une quarantaine d'employés des ateliers protégés de l'institution. Parmi ceux-ci, Daniel Gevisier, 60 ans, épileptique: «Pour moi, c'est surtout important de savoir que mon travail pourra servir et faire du bien à d'autres personnes.» Pour l'institution, le calendrier représente une ressource

financière indispensable. «Les 200 000 francs qu'il nous rapporte nous permettent de mener à bien certains projets non couverts par les subventions des collectivités publiques.» Une dizaine d'autres ateliers protégés de la région, dont ceux de Polyval, participent chaque année à la confection du calendrier.

directeur de Caritas Vaud. Comme beaucoup d'autres, l'association préfère se charger elle-même de sa gestion: «Nous sommes revenus à quelque chose de plus artisanal. Nos bulletins sont envoyés vierges. Chacun est ensuite visé. Nous pouvons ainsi modifier un nom mal orthographié, prendre note d'un changement d'adresse et ainsi limiter les retours d'envois.» Pour des

raisons de coût encore, d'autres associations ont opté pour les tous-ménages, mais limités à une région précise.

Du concret et de l'utile

Fini le texte bateau pour accompagner le bulletin. Les institutions misent sur du concret. Cette fin d'année, la Fondation La Pouponnière et l'Abri a présenté l'histoire d'Aurélien. Après un séjour à l'Abri, le garçon vit aujourd'hui dans une famille d'accueil et fréquente l'Espace-Rencontre de la Fondation. Certains donateurs sont aussi plus généreux lorsqu'il y a un présent à la clé, observe Martina Ziegerer, à la Fondation ZEW (service suisse de certification pour les organisations d'utilité publique qui récoltent des dons). Un cadeau oui, mais de préférence utile. D'où l'éternel envoi de cartes de vœux et de calendriers. Directeur de la Fondation La Pouponnière et l'Abri, Bruno Dell'Eva constate que «c'est la campagne la plus chère, celle avec la bougie, qui rapporte le plus».

Internet fait sa place

«En Suisse, le donateur type reste une personne âgée de 50 ans et plus», relève Daniel Gaillard, dont le calendrier connaît toujours plus de succès. Sachant cela, les associations misent peu sur les nouveaux médias pour collecter des dons. Selon Philippe Racine, directeur adjoint de la Ligue vaudoise contre le cancer, «toutes les études marketing démontrent que les Suisses ne sont pas encore habitués à la charité électronique, mais on y viendra un jour sans doute». Il souligne par ailleurs que se procu-

rer les adresses e-mails de milliers de contacts représenterait une charge administrative non négligeable. «Les dons en ligne restent très faibles, de l'ordre de 5%, confirme Martina Ziegerer. Les donateurs réagissent toujours mieux à l'envoi d'un bulletin qu'à une interpellation par téléphone ou via internet.»

Que faire du cadeau non désiré?

● On peut renvoyer le cadeau non désiré en y apposant une vignette «refusé». Ou le garder. Car tout ce qui n'est pas commandé n'a pas à être payé, informe la juriste de la Fédération romande des consommateurs, Valérie Muster. L'autocollant «Pas de publicité» ne vous préserve pas des envois jugés officiels. Dans cette catégorie, notamment les informations des autorités, des partis politiques et les appels de dons envoyés par des institutions spécialisées et des organisations caritatives certifiées par la Fondation ZEW, précise La Poste sur son site internet. Et pour éviter un nouvel envoi? «Ecrire à l'institution émettrice pour lui signaler que vous ne souhaitez plus recevoir son rapport de fin d'année ou ses cartes de vœux, conclut Valérie Muster. C'est la manière de faire la plus respectueuse du travail associatif.»

La nomination d'un prof inquiète les philosophes

La section de philosophie de l'UNIL est dans la tourmente. La commission de nomination est accusée de favoriser les candidats liés au Fonds national

«Un scandale! La mise à mort de la dernière chaire de philosophie de Suisse.» Les philosophes vaudois ne mâchent pas leurs mots. Plus de 160 personnes ont signé le manifeste du Groupe vaudois de philosophie. En cause, la nomination du nouveau professeur ordinaire en philosophie contemporaine de l'Université de Lausanne.

Les opposants vont jusqu'à accuser la commission de nomination de favoritisme. Ils s'inquiètent pour la «pluralité des approches» et «la richesse de la pensée». La moitié des étudiants de la section a déjà signé une autre pétition. Ce qui n'a pas empêché la faculté de rendre son verdict hier. A huis clos.

«La commission a clairement favorisé des candidats tenants du courant analytique, martèle un signataire du manifeste sous couvert de l'anonymat. C'en est fini du profil qui caractérisait la chaire.»

Pour beaucoup de philosophes, le courant de pensée analytique issu des écoles anglo-saxonnes est une menace sur les Universités européennes. «Cela revient à se limiter à l'analyse des formes, sans aborder le fond, résume la philosophe vaudoise. Cette approche est très séduisante pour les professeurs qui visent une efficacité immédiate. Seule Lausanne résistait encore. C'en est fichu de la relève pendant vingt ans.» Aucune candidature locale n'a non plus passé la rampe.

Professeurs et experts externes de la commission, tous

auraient privilégié six candidatures tenant de l'approche «non continentale». Et pour cause, ces professeurs obtiendraient plus facilement des subsides pour la recherche et l'assistantat. Un seul des quatre enseignants en place défendrait encore une approche historique, selon les signataires.

«Totalement faux» selon le doyen des Lettres, François Rosset, également membre de la commission. «Tout a été fait dans les règles. Le poste a d'ailleurs été précisé afin de promouvoir l'aspect historique de la philosophie. Cinq des six candidats collent d'ailleurs parfaitement au profil de la section.» Le décanat dément



François Rosset, doyen des Lettres: «Nous défendons une formation diversifiée»

toute approche monothématique. «Il ne faut pas entrer dans cette logique. Je comprends leurs craintes dans l'absolu, mais la pluralité des approches est également notre objectif», conclut le doyen. Quant aux fonds nationaux pour la recherche, les analystes seraient simplement «plus compatibles» avec les démarches.

Du côté des étudiants, la colère gronde. Ils sont majoritairement opposés au principal pape, Marcus Wild. Actuellement à Berlin, le professeur est tenant d'une «philosophie de l'esprit» et spécialiste du rapport entre hommes et animaux. Seuls deux candidats ont été préterités par les étudiants.

C'est le rectorat de l'Université qui aura le dernier mot en validant ou en reportant la décision de la faculté. **Erwan Le Bec**

Acquittés malgré un cédez-le-passage mortel

Le Tribunal de Lausanne a jugé hier que la faute de la victime emportait sur celle de l'éleve conducteur et de son mentor

«Une alcoolémie exorbitante et une vitesse totalement excessive» chez la victime d'un accident mortel de la route une nuit d'avril 2009 dans l'Ouest lausannois a amené hier la justice à acquitter le couple qui ne lui avait pas accordé la priorité à un cédez-le-passage. L'élève conducteur et son accompagnatrice étaient tous deux jugés pour homicide par négligence (24 heures d'hier) en application du principe de la coresponsabilité de l'apprenti et de son mentor lors de l'enseignement de la conduite.

Le tribunal se base essentiellement sur les données de l'expertise technique réalisée après ce drame qui a coûté la vie à un père de famille.

Il parvient à la conclusion que l'accident aurait pu être évité si la victime avait respecté la limitation de vitesse, soit 60 km/h à cet endroit, or son fourgon roulait encore à 93 km/h au moment de l'impact. Considérant qu'il se trouvait à 50 mètres environ de l'intersection lorsque les accusés ont estimé qu'ils pouvaient s'avancer, et que leur manœuvre a pris au maximum trois secondes, le juge estime qu'ils auraient eu le temps de passer si la camionnette n'avait pas roulé si vite. Et de rappeler que la jurisprudence du Tribunal fédéral indique qu'avant de s'engager un conducteur n'a pas à tenir compte que le véhicule prioritaire puisse circuler à une vitesse hautement excessive. Une telle circonstance induit une rupture du lien de causalité entre le non-respect de la priorité et l'accident qui peut en résulter. Les frais de la cause ainsi que les honoraires des deux avocats des prévenus seront assumés par l'Etat. **G.-M.B.**

PUBLICITÉ

Samedi dans **24 heures**

LES 100 MEILLEURES IDÉES POUR VOS LOISIRS

GuideTV

DU 19 AU 25 NOVEMBRE 2011

HUGH LAURIE

«Imagine pas de fin d'année»

tout un programme

La meilleure excuse pour profiter de votre semaine TV.

GuideTV
LOISIRS
Tout un programme

PUBLICITÉ

«La guitare dans tous ses états».

Grande exposition avec choix exceptionnel, 15.11. - 15.12.2011
de guitares classiques, folk et électriques.
Nombreux modèles d'exception à disposition.

Workshop
Samedi 26.11. et samedi 3.12.11
de 11h00 à 14h00
animé par Piero Lo Piccolo, luthier en guitares.
Thèmes principaux:
- l'anatomie de la guitare - les petits trucs d'atelier - l'entretien - comment optimiser et modifier votre guitare électrique
Entrée libre. Nous nous réjouissons de votre visite.

Lausanne, Grand Pont 4, 021 310 48 10

www.hugmusique.ch **Hug Musique**